

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BENFELD
PROCES - VERBAL
DE LA SEANCE DU 11 JUILLET 2011

Le onze juillet deux mille onze à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville de Benfeld se réunit en séance ordinaire dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur André WETZEL, maire.

Etaient présents : Louis ZOBEÏDE, Candide LOTT, Jean-Marc SAAS, Lucienne GILG, Jacky WOLFARTH, Mona PAJOLE, Anny DELVALLEZ, Christian PECHEUX, Xavier HUMLER, Jean-Claude AMPSLER, Richard BAUMERT, Jean-Marie BOESCH, Hava DEDE, Bruno LEFEBVRE, Véronique STAUB, Chantal RENARD, Patricia PERCEAU, Anne WAGNER, Alain BARTHEL, Emilie UHL, Michelle SCHWEMLING, Daniel MESSMER Daniel WALTER et Etienne MARTIN.

Absents excusés : Yves JEZEQUEL et Sylvia LUSTIG (procuration donnée respectivement à André WETZEL et Daniel MESSMER)

ORDRE DU JOUR

- 1) Communiqués du Maire
- 2) Information sur les décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations de compétence
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance du 31 mai 2011
- 4) Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet du Bas-Rhin
- 5) Affaires d'urbanisme et travaux :
 - a) *Construction de la salle des sports : avancement du dossier*
 - b) *Régularisation de la cession de parcelles au Département dans l'emprise de la piste cyclable le long du plan d'eau*
 - c) *Rapport d'activité 2010 de Réseaux pour le gaz*
 - d) *Rapport d'activité 2010 de Numericable pour la télédistribution*
 - e) *Rapport d'activité 2010 du SDEA pour le service de distribution d'eau potable*
- 6) Rapport des commissions

Le Maire ouvre la séance à 20h05 en saluant le représentant de la presse et procède à l'appel des conseillers.

1) COMMUNIQUES DU MAIRE

1) *Invitations diverses et dates à retenir*

Le maire invite les conseillers municipaux aux manifestations et réunions à venir, à savoir :

- Mardi 12 juillet à 9h00 : commission d'appel d'offres
- Jeudi 14 juillet à partir de 18h15 : festivités du 14 juillet
- Samedi 16 juillet à 20h00 à la salle des fêtes : loto organisé par l'ASB
- 19 au 22 août : fête du Stubbehansel

2) **Décisions prises par le maire en matière de droit de préemption urbain :**

Aucune préemption n'a été effectuée pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes, à savoir :

- Maison CROVISIER, pour une maison d'habitation, sise 7 rue de Strasbourg
- Monsieur Roger HUCK, une maison d'habitation, sise 16 rue du Château
- Consorts Christophe GUINARD, pour une maison d'habitation , sise 14 rue de Marckolsheim
- Mme Elisabeth SCHLENK, pour une maison d'habitation, sise 10, rue Rohan
- Monsieur Jean-François BARTHLEN, pour une parcelle de terrain de 23 m², sis 29b, rue du Moulin
- Syndicat des Copropriétaires du Muhlbach, pur un emplacement de stationnement au 29 A rue du Moulin
- Consorts ONOF, pour une maison d'habitation, sise 14 rue de Sand
- Monsieur René WOEHREL, pour une maison d'habitation, sise 6 rue de Vienne
- Consorts SIMON, pour une parcelle de prés, sise au lieudit Oberfeldlen, cadastrée Section 5, N° 64 d'une superficie de 22,86 ares

3) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 31 MAI 2011

Aucune observation écrite n'étant parvenue en mairie et aucune autre n'étant formulée en séance le procès-verbal de la séance du 31 mai 2011 est **adopté par 24 voix** pour et trois abstentions (Alain BARTHEL, Anne WAGNER et Daniel WALTER pour absence à la séance)

4) Avis sur le projet de schéma de coopération intercommunale proposé par Monsieur le Préfet

Le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément aux dispositions de la loi n° 2010-1653 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, le Préfet du Bas-Rhin a élaboré un projet de schéma départemental de coopération intercommunale, présenté à la commission départementale le 5 mai 2011.

Conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi précitée, ce projet a été adressé, pour avis, aux conseils municipaux concernés par une modification, à charge pour les assemblées délibérantes de se prononcer dans un délai de 3 mois. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis sera réputé favorable.

Depuis la diffusion de ce projet, de nombreuses réunions entre les différents élus du secteur ont eu lieu, compte tenu du fait que sur notre territoire il existe depuis près de 10 ans une coopération entre les 3 communautés de communes de Benfeld et environs, du Pays d'Erstein et du Rhin.

Par ailleurs, la pertinence d'un territoire cohérent, unique et à bonne échelle entre la Communauté Urbaine de Strasbourg au Nord et la Communauté de Communes de Sélestat au Sud se dégage de ces diverses discussions.

En conséquence,

vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 relative à la réforme territoriale,

vu la proposition de fusion de la Communauté de communes de Benfeld et Environs et de la Communauté de communes du Rhin, formulée par Monsieur le Préfet du Bas-Rhin, dans le cadre du projet de schéma départemental de coopération intercommunale et présentée lors de la séance d'installation de la Commission départementale de coopération intercommunale en formation plénière réunie le 5 mai 2011 et notifiée le 13 mai 2011 ;

considérant que ce nouvel ensemble proposé ne forme pas une entité cohérente au regard de notre organisation administrative et de la réalité de la vie quotidienne de nos concitoyens ;

considérant la coopération engagée depuis 2003 par les trois établissements publics de coopération intercommunale (Communauté de communes de Benfeld et Environs, du Pays d'Erstein et du Rhin) ;

considérant que le périmètre de ces trois intercommunalités correspond à un bassin de vie cohérent et constitue une échelle pertinente au regard des enjeux d'aménagement du territoire ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir longuement délibéré

après avoir entendu les explications du maire,

compte tenu des avis émis lors de la séance de commissions réunies du 4 juillet 2011,

émet

un avis défavorable à la proposition présentée par Monsieur le Préfet du Bas-Rhin ;

souhaite

avoir le temps nécessaire à l'étude d'une fusion étendue aux trois intercommunalités (Communauté de communes de Benfeld et Environs, du Pays d'Erstein et du Rhin) et notamment dans ses incidences sur les compétences, les finances, la fiscalité et la gouvernance ;

demande

aux trois intercommunalités susvisées de mettre en place dès à présent des commissions de travail permettant d'aboutir à une décision avant le 31 décembre 2012.

adopté par 15 voix pour

(1 voix contre : Xavier HUMLER et 11 abstentions : Louis ZOBEIDE, Jean-Marc SAAS, Jacky WOLFARTH, Mona PAJOLE, Christian PECHEUX, Jean-Claude AMPSLER, Richard BAUMERT, Jean-Marie BOESCH, Bruno LEFEBVRE, Véronique STAUB et Chantal RENARD)

Durant ce débat de nombreux conseillers interviennent , un certain nombre (MM HUMLER, SAAS) manifestant notamment leur crainte quant au rôle que pourra encore jouer la ville de Benfeld dans le cadre d'une telle entité.

Monsieur Daniel WALTER souhaite que les élus soient représentés dans les commissions à créer et régulièrement informés de l'avancement des réflexions.

Monsieur Jacky WOLFARTH, maire-adjoint, donne lecture de son avis, justifiant son vote dans les termes suivants :

« En tant qu' élu benfeldois, le texte proposant une étude préalable de fusion entre Erstein, Rhinau et Benfeld me semble trop précipité et son orientation déjà trop engageante.

Pour l'instant personne n'a jamais répondu à la question, quel est l'intérêt pour les habitants de notre ville de fusionner sur un secteur aussi vaste ?

Si les intérêts ne sont pas clairement définis, il se pourrait qu'il y ait même quelques inconvénients.

En fusionnant avec Erstein, pour des raisons d'économie, certains services administratifs nationaux comme la perception, la Poste, certains arrêts de la SNCF pourraient être centralisés exclusivement vers le nouveau bourg centre du secteur ; soit Erstein.

Les benfeldois devront alors plus régulièrement se déplacer à Erstein pour régler les problèmes administratifs. Ils en profiteront pour faire leurs achats et déjà le nouveau bourg centre bénéficie de l'attraction commerciale et nos commerçants de Benfeld seront ainsi amputés d'une partie de leurs clients... La situation des commerces de Benfeld me semble déjà assez critique à l'heure actuelle.

*Par ailleurs, nous sommes des **élus de proximité** et nous devons le rester. Cette proximité fait notre force et répond aux attentes de des benfeldois.*

*Après la fusion, nos délégués traiteront entre autres des problèmes de voiries d'Ischtratzheim (un village que je peux à peine situer sur une carte) alors que nous avons encore tellement de **problèmes à résoudre sur les routes entre Huttenheim et Benfeld.***

*Si, des projets intercommunaux plus importants devaient prendre forme, (salle communes, axes routiers) rien ne nous empêche de traiter **d'égal à égal** avec Erstein mais aussi avec Obernai ou Sélestat (sans pour autant vouloir fusionner avec chaque secteurs).*

Nous négocierons librement avec les partenaires du projet et nous ne serions pas tributaires d'une forme de gouvernance intercommunale dans laquelle nous n'aurions au mieux 1/3 des voies ».

Le maire rappelle à tous qu'il n'est pas question pour le moment de décider de la fusion ou non à trois, mais de faire une analyse approfondie de la possibilité de le faire, sachant que le périmètre proposé par Monsieur le Préfet ne convient quasiment à personne, qu'un consensus se dégage sur la pertinence d'un territoire étendu aux 3 communautés de communes et que la décision finale sera prise à l'issue des études à mener.

5) URBANISME ET TRAVAUX

a) Construction de la salle des sports : avancement du dossier

Le projet de construction de la salle des sports suit son cours :

- La commission d'appel d'offres s'est réunie le 28 juin pour procéder à l'ouverture des plis des entreprises ayant présenté une offre
- Les offres ont fait l'objet d'analyses et de vérifications par l'équipe de maîtrise d'œuvre (architecte, bureau d'études, économistes), qui seront présentées à la commission d'appel d'offres demain le 12 juillet. Cette dernière proposera au maire les entreprises à retenir.

Les travaux de démolition devraient démarrer semaine 32 ou 33.

Durant l'année à venir le Judo sera transféré dans une partie des locaux mis à dispositions par Intermarché dans l'ancien NETTO. Les aménagements à réaliser pour être opérationnel sont en cours (quelques travaux d'entreprise, intervention bénévole des membres du Judo Club et équipe technique municipale)

Un chapiteau (identique à ceux de la communauté de communes) a également été acquis pour permettre d'y stocker le matériel du local de rangement. Il sera installé à proximité de la salle des sports existante.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget global du projet de salle des sports au titre des aléas, imprévus et divers.

b) régularisation de la cession de parcelles au département dans l'emprise de la piste cyclable à hauteur du plan d'eau

Monsieur Jacky WOLFARTH, maire-adjoint, rappelle à l'assemblée que par délibération du 10 octobre 2006, le conseil municipal avait approuvé l'aménagement de la piste cyclable à hauteur du plan d'eau de Benfeld, réalisé par le Conseil Général.

Ce projet nécessitait de procéder au transfert des emprises foncières concernées au Conseil Général, qui a fait son affaire des aménagements à intervenir, tant sur le domaine routier (tourne à gauche, bordures...) que sur le domaine communal (parking...)

A ce jour le transfert de propriété des parcelles concernées n'a pas encore été effectué.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré

après avoir entendu les explications de Monsieur Jacky WOLFARTH, maire-adjoint,

vu la demande du Conseil Général en date du 23 juin 2011 relatif à la régularisation des transactions foncières concernées,

après avoir pris connaissance du projet d'acte administratif élaboré par le Conseil Général,

décide

de réserver une suite favorable à la cession à l'€uro symbolique des parcelles ci-après, tombant dans l'emprise du domaine routier départemental, conformément au PV d'arpentage effectué par le cabinet de géomètres FABER - SCHALLER :

- Section AP parcelle 155/12 d'une contenance de 1,76 are
- Section AP parcelle 157/113 d'une contenance de 0,07 are
- Section AP parcelle 159/148 d'une contenance de 0,89 are
- Section AP parcelle 160/148 d'une contenance de 4,81 ares

autorise

le maire à signer l'acte de cession à intervenir avec le Conseil Général.

adopté à l'unanimité

c) Rapport annuel 2010 de Réseau Gaz de Strasbourg

Monsieur Louis ZOBEIDE, maire-adjoint, rappelle à l'assemblée que Gaz de Strasbourg, devenu entre temps Réseau GDS, s'est engagé, conformément aux dispositions du contrat de concession, de transmettre chaque année à la commune un rapport relatant son activité sur notre territoire

L'objectif de ce rapport est d'apporter aux usagers et aux élus une vision claire du service rendu au titre de cette concession et plus particulièrement les investissements spécifiques et les coûts engagés sur le territoire de la commune

LE CONSEIL MUNICIPAL

après avoir entendu les explications de Monsieur Louis ZOBEIDE, maire-adjoint,

après avoir pris connaissance du rapport d'activité de l'année 2010 sur le contrat de concession de distribution de gaz à Benfeld, dont chaque conseiller municipal a été destinataire

prend acte

du rapport annuel d'activité de l'année 2010 de Réseau GDS pour la distribution de gaz

d) Rapport annuel 2010 pour le service de télédistribution

Madame Candide LOTT, maire-adjoint, rappelle à l'Assemblée que conformément aux engagements du contrat de concession pour la télédistribution signé le 23 mai 1991 et l'avenant N°1 du 12 décembre 1994, Est Vidéocommunication devenu Numéricable, concessionnaire du réseau transmet chaque année un rapport relatant son activité sur le territoire de la Ville de Benfeld.

L'objectif de ce rapport est d'apporter aux usagers et aux élus une vision claire du service rendu au titre de cette concession et plus particulièrement les investissements spécifiques et les coûts engagés sur le territoire de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après avoir entendu les explications de Madame Candide LOTT, maire-adjoint,

après avoir pris connaissance du rapport d'activité de l'année 2010 sur le contrat de télédistribution à Benfeld, dont chaque conseiller municipal a été destinataire

prend acte

du rapport annuel d'activité de l'année 2010 établi par Numéricable pour la télédistribution

e) Rapport annuel 2010 sur la qualité et le prix du service public d'eau potable

Madame Anny DELVALLEZ, maire-adjoint, informe l'assemblée que conformément aux dispositions de l'article 3 du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, le conseil municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

Dans ce cadre, il soumet le rapport annuel 2010 du service public d'eau potable élaboré par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin.

L'objectif de ce rapport est d'apporter aux usagers et aux élus une vision claire du service rendu au titre de l'eau potable et une meilleure connaissance des principaux éléments constitutifs du coût de cette prestation.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après avoir entendu les explications de Madame Anny DELVALLEZ, maire-adjoint,

après avoir pris connaissance du rapport annuel 2010 élaboré par le SDEA, au titre de l'eau potable, dont chaque conseiller municipal a été destinataire

prend acte

du rapport annuel d'activité de l'année 2010 du SDEA du Bas-Rhin

6) RAPPORT DES COMMISSIONS

Madame Mona PAJOLE rend compte des décisions prises lors de la dernière réunion de la commission administrative du CCAS, notamment pour ce qui concerne les secours d'urgence et les dons. Les distributions de produits de la Banque Alimentaire ont pris fin le 22 juin et reprendront le 14 septembre.

Madame Candide LOTT informe que le bâtiment provisoire accueillant une classe dans la cour de l'Ecole Briand a été déposé. Des travaux de peinture seront effectués dans deux salles de classes le Ecole Rohan (l'une en maternelle, l'autre en primaire)

Monsieur Jacky WOLFARTH rappelle aux conseillers que la remise des textes pour le prochain Benfeld.com est fixée au 15 août. La commission des réunira le 17 août à 10h00.

Mme Anny DELVALLEZ informe l'assemblée que le jury des maisons fleuries effectuera sa tournée le mercredi 27 juillet à 9h00.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h00.